

Image not found or type unknown



Préavis suite à démission cadre en cdi

Par **talyssimo**, le **08/04/2009** à **11:07**

Bonjour, rnje souhaite démissionner de mon poste. Je suis cadre depuis janvier et dépends de la convention de l'industrie textile. rnLe préavis d'un cadre est normalement de 3 mois en cas de démission. Par contre, je n'ai signé aucun nouveau contrat suite à mon changement de statut et j'aimerais savoir si c'est mon contrat de travail qui fait foi (1 mois de préavis). rnMerci